

Vaccination contre la maladie de la langue bleue

Les organisations agricoles en appellent à plus d'objectivité

L'Union Suisse des Paysans, IP-Suisse, Bio Suisse et l'Association des Petits Paysans en appellent à plus d'objectivité dans la discussion sur la vaccination contre la maladie de la langue bleue. Les organisations lancent une mise en garde contre des rumeurs qui laissent entendre que la vaccination comporterait d'innombrables effets secondaires. Quant aux autorités vétérinaires, elles sont invitées à prendre les cas isolés plus au sérieux et les analyser sans attendre.

Les quatre organisations agricoles sont convaincues que le risque d'une forte propagation de la maladie de la langue bleue en Suisse n'est pas encore écarté. La situation dans les pays voisins montre que la vigilance reste de mise. Tant d'un point de vue économique qu'éthique, il serait irresponsable de laisser cette maladie se propager dans les cheptels bovins et ovins. Les campagnes de vaccination obligatoire garderont donc toute leur raison d'être tant qu'il existera une chance d'endiguer la maladie de la langue bleue. De ce fait, il s'avère indispensable de poursuivre la campagne de vaccination en 2009. Les organisations demandent toutefois de faire le point chaque année avant de relancer les vaccinations. Une grande majorité des éleveurs soutient la vaccination. Le vaccin qui sera administré durant la campagne de vaccination de 2009 satisfait aux normes suisses en la matière.

Les quatre organisations demandent aux autorités d'entretenir une communication ouverte avec les éleveurs sur les effets secondaires redoutés du vaccin. Les études scientifiques menées jusqu'ici montrent que les effets secondaires consécutifs au vaccin demeurent très rares. Il faut donc veiller à renforcer un climat de confiance. Les préoccupations des éleveurs concernant la santé des animaux, au même titre que celles liées à un éventuel risque de retrouver des résidus du vaccin dans le lait et la viande, doivent être prises très au sérieux.

Les quatre organisations s'engagent pour que les éleveurs ne soient pas abandonnés à leurs soucis. Si les éleveurs soupçonnent des effets secondaires, ils doivent être écoutés et pouvoir annoncer leur cas et obtenir un contrôle sans grandes formalités. En outre, les cantons devront prévoir la mise en place d'un dispositif pour indemniser les préjudices que les éleveurs pourraient subir suite à la vaccination contre la maladie de la langue bleue.

Renseignements:

Martin Rufer, Union Suisse des Paysans, 078 803 45 54

Martin Bossard, Bio Suisse, 061 385 95 29

Herbert Karch, Association des Petits Paysans, 031 312 64 00